

Extrait de délibération

Comité syndical 12 février 2024 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -quatre le douze février à 18h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme Chausseray Francine a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 6 février 2024
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 14 titulaires, 4 suppléants
Absents, excusés : 17 titulaires, 27 suppléants
Votants : 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Titulaires absents	Suppléants présents avec vote	Suppléants présents sans vote
Airvadais -Val du Thouet	NOLOT Monique, CHABAUTY Gérard	BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier			
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier,	BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, GILBERT Véronique,		PARNAUDEAU Thierry	
Val de Gâtine	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre	ATTOU Yves, BARANGER Johann, FRADIN Jacques, MICOU Corinne, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle,	BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude, DELIGNE Thierry, DUMOULIN Guillaume	

Reconnaissance du Grand Conseil en Conseil de développement du PETR Pays de Gâtine

Le conseil de développement est une instance participative au niveau territorial.

A ce titre, c'est : un lieu de réflexion prospective et transversale, pour alimenter et enrichir les décisions publiques, évaluer les politiques contractuelles, un laboratoire d'idées, force de propositions, avec un rôle d'éclaireur et d'alerte, un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers et habitant-es, un des animateurs du débat public territorial, un maillon de la formation à la citoyenneté, un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

Le Grand Conseil a été créé dans ce sens afin de permettre une association de toutes les composantes de la Gâtine dans les réflexions stratégiques. C'est une instance de dialogue qui permet une expertise plurielle au service du territoire pour : contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire, émettre un avis sur les documents de prospective et de planification, contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Les articles L5741-1 et L5741-2 du CGCT, définissent le cadre juridique du conseil de développement pour les PETR. Le fonctionnement du Grand Conseil étant compatible avec ces principes, il est proposé de reconnaître ce dernier comme le conseil de développement du PETR Pays de Gâtine.

Le Comité Syndical décide d'officialiser la reconnaissance du Grand Conseil en Conseil de développement au regard des articles L5741-1 et L5741-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD